



VILLE DE
HOUILLES

INFORMATION SUR LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION DES ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELS

Année scolaire 2021-2022

(Procédures susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire – COVID 19)

Pour réserver en ligne les temps d'accueil de loisirs de votre enfant : munissez-vous de l'**identifiant** transmis par la direction de la restauration et de l'éducation. Connectez-vous ensuite sur le site de la ville www.ville-houilles.fr puis accédez à votre Espace Citoyens.

PROCEDURE DE RESERVATION :

1. Dans l'onglet « *agir sur mes réservations* » : **sélectionnez l'activité** choisie.
2. Dans le calendrier, **cochez les journées** de présences souhaitées, **cochez la navette** si besoin.
3. **Cliquez** sur « *passer à l'étape 2* » pour validez votre demande.
4. Procédez à la **vérification** de toutes vos réservations en cliquant sur l'agenda.

Afin de faciliter le quotidien des familles et en l'absence de mesures spécifiques liées à la crise sanitaire, les échéances de réservation évoluent et sont différenciées selon les activités.



En l'absence d'inscription, les enfants ne pourront pas être accueillis.

En l'absence de réservation, une tarification majorée sera appliquée.

ACTIVITES PERISCOLAIRES	Délais pour les réservations et les modifications	Délais pour les annulations
Toutes les activités	SEPTEMBRE	
	Jusqu'à J-15	Jusqu'à J-3
Attention, vos réservations pour le jour de la rentrée, jeudi 2 septembre, doivent être enregistrées au plus tard le 18 août.		
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil périscolaire du matin • Accueil périscolaire du soir • Étude surveillée • Navette pour l'école Détraves 	A partir du mois d'OCTOBRE	
	Jusqu'à J-15	Jusqu'à J-3
Attention :		
Vos réservations aux activités accueil périscolaire du matin, accueil périscolaire du soir, étude surveillée et navette Détraves pour le 1 ^{er} octobre doivent être enregistrées au plus tard le 16 septembre.		
<ul style="list-style-type: none"> • Restauration scolaire • Accueil de loisirs du mercredi 	Jusqu'à J-30	Jusqu'à J-10
Attention :		
<ul style="list-style-type: none"> - Vos réservations pour la restauration scolaire du 1^{er} octobre doivent être enregistrées au plus tard le 1^{er} septembre. - Vos réservations pour l'accueil de loisirs du mercredi 6 octobre doivent être enregistrées au plus tard le 6 septembre 		

VACANCES SCOLAIRES	Périodes de réservation et de modification	Dates limites d'annulation de vos réservations
Période d'AUTOMNE <i>Du 25 octobre 2021 au 05 novembre 2021</i>	Du 13 septembre au 4 octobre 2021	15 octobre 2021
Période de NOËL <i>Du 20 au 31 décembre 2021</i>	Du 8 au 29 novembre 2021	10 décembre 2021
Période d'HIVER <i>Du 21 février au 04 mars 2021</i>	Du 10 au 31 janvier 2022	11 février 2022
Période de PRINTEMPS <i>Du 25 avril au 06 mai 2022</i>	Du 14 mars au 4 avril 2022	15 avril 2022
Période d'ETE : mois de JUILLET <i>Du 8 au 29 juillet 2022</i>	Du 16 mai au 6 juin au 2022	24 juin 2022
Période d'ETE : mois d'AOÛT <i>Du 01 août au 31 août 2022</i>	Du 16 mai au 6 juin au 2022	22 juillet 2022

Direction de la restauration et de l'éducation

32, rue de Marne

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h

Tél : 01 30 86 32 81 / Mail : scolaire@ville-houilles.fr